

Inscriptions

Du mercredi 5 juillet au vendredi 14 juillet, de 8h30 à 17h00 (fermé samedi et dimanche)

N.B. : congés annuels du 15 juillet au 20 août 2017

Reprise des inscriptions le lundi 21 août, de 8h30 à 17h00 (du lundi au vendredi).

Comment s'inscrire :

Uniquement sur place, sur présentation des documents suivants :

1. Carte d'identité électronique en cours de validité
(pour les étudiants étrangers : pièce d'identité/permis de séjour originaux et prévoir une photocopie recto-verso) ;
2. Une photocopie et l'original de votre Diplôme de l'Enseignement Supérieur à orientation sociale, psychologique, pédagogique ou paramédicale ou une décision d'équivalence pour les diplômes étrangers (www.equivalences.cfwb.be);
3. Un Curriculum Vitae et une lettre de motivation;
4. Dans le cadre de son activité professionnelle, l'étudiant doit avoir la possibilité de mener des interventions de thérapie familiale systémique (attestation de fonction);
5. Réussir un examen d'admission organisé par le Conseil des études (**travail à remettre pour le 5 septembre et entretien oral le 18 septembre**);
6. Le montant du droit d'inscription à payer par Bancontact (ou en liquide)
114,40€ pour l'inscription à l'UE 1 - 44€ pour les exonérables
Pour les personnes bénéficiant d'une exonération :
 - attestation récente du FOREM ou d'ACTIRIS pour les demandeurs d'emploi ou le numéro d'inscription;
 - attestation récente du CPAS pour les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ;
 - attestation récente de l'AVIQ.

L'inscription est effective lorsque le dossier est complet et les droits d'inscription payés

Valorisation des acquis d'apprentissage (VAE)

« La valorisation est le processus d'analyse des compétences acquises de manière formelle, non formelle et informelle de l'étudiant, en regard des capacités préalables requises lors de l'admission ou en regard des acquis d'apprentissage dans le cadre de la dispense de certaines activités d'enseignement d'une unité d'enseignement ou de la sanction d'une unité d'enseignement » (décret organisant l'Enseignement de Promotion sociale, article 8, en vigueur au 01/09/2017).

Préalablement à l'inscription, les demandes doivent être introduites au plus tard pour le **16/08/2017** auprès de la direction (vae.ipfs@province.namur.be) au moyen du document suivant : [VAE](#).

Pour un traitement efficace de votre demande, veuillez libeller le sujet de votre mail comme suit : **VAE – SYS**.